



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/835

Opération n° 60071007 "Sécurité et prévention des risques sur les balmes 2021-2026".
Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 20012

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/835 - OPERATION N° 60071007 "SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES SUR LES BALMES 2021-2026". LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-4, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sécurité et prévention des risques sur les balmes 2021-2026 », ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

A la suite du glissement de terrain du 13 novembre 1930 communément appelé catastrophe de Fourvière, la ville de Lyon a défini des zones à risque géotechnique. Le périmètre de ces dernières a évolué au fil du temps pour aboutir à la version actuelle définie par l'arrêté municipal du 25 septembre 2009. Ces zones sont principalement situées sur les collines des premier, quatrième, cinquième et neuvième arrondissements qui constituent les Balmes.

En 2008, 38 sites situés en zones à risque géotechnique (Balmes) appartenant à la Ville de Lyon ont été diagnostiqués et identifiés comme nécessitant des travaux de mise en sécurité prioritaires. La majorité de ces terrains est située dans le périmètre du patrimoine mondial de l'Unesco. La première phase de mise en sécurité de 22 sites prioritaires a été lancée au cours du mandat 2008 - 2014, suivie d'une phase complémentaire réalisée sur le mandat 2015 - 2020.

Il convient d'actualiser ces études de diagnostic qui sont désormais anciennes afin de prioriser les sites pouvant présenter un risque immédiat pour la sécurité publique, et d'établir une planification de moyen terme de travaux de gros entretien des ouvrages de soutènement.

Il vous est proposé de lancer l'opération afin de couvrir les besoins en études de diagnostic et de programmation, les travaux d'urgence sur les sites ne pouvant attendre les conclusions de cette future planification ainsi que les travaux d'entretien des premiers sites qui seront priorités.

Cette première tranche d'opération d'1 million d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balmes 2021 - 2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôles techniques, et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1 - Le lancement de l'opération, n° 60071007, « Sécurité et prévention des risques sur les balmes 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20012, AP n° 2021-4, opération n° 60071007, et seront imputées sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 18 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 50 000 €;
- 2022 : 300 000 €;
- 2023 : 300 000 €;
- 2024 : 350 000 €

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET